AccueilRevenir à l'accueilCollectionCorrespondance active de Jean-Baptiste André GodinCollectionGodin\_Registre de copies de lettres envoyées\_CNAM FG 15 (18)ItemJean-Baptiste André Godin au président du tribunal de commerce de Vervins, 22 janvier 1877

# Jean-Baptiste André Godin au président du tribunal de commerce de Vervins, 22 janvier 1877

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

#### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

#### Informations sur le document source

CoteFG 15 (18)
Collation1 p. (210v)
Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit
Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

### Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin au président du tribunal de commerce de Vervins, 22 janvier 1877, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 29/11/2025 sur la plate-forme EMAN : <a href="https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/49213">https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/49213</a>

### Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)
DroitsFamilistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

### **Présentation**

Auteur·e<u>Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)</u>
Date de rédaction<u>22 janvier 1877</u>
Lieu de rédactionGuise (Aisne)
Destinataire<u>Président du tribunal de commerce de Vervins</u>

Lieu de destinationVervins (Aisne)
Scripteur / ScriptriceMoret, Marie (1840-1908)

## **Description**

RésuméGodin informe le président du tribunal de commerce de Vervins qu'il lui sera impossible de se rendre à sa convocation car il se trouve à Amiens jusqu'au mercredi suivant pour une affaire devant la cour d'Amiens. Il le prévient qu'il ne lui semble pas possible qu'un arrangement ait pu être conclu sous les yeux du tribunal, alors que 5 ou 6 longues conférences entre l'administration du chemin de fer et lui n'ont pu aboutir à un accord, et il souhaite que le tribunal rende son jugement. Il annonce qu'il serait prêt à conclure une convention avec la Compagnie du chemin de fer de Saint-Quentin à Guise si celle-ci offrait des conditions acceptables comme celles que propose aux industriels la Compagnie du chemin de fer du Nord. NotesLa signature autographe de Godin n'est pas copiée, mais présente la mention « signé Godin » de la main de la scriptrice, Marie Moret.

### Mots-clés

<u>Chemins de fer, Procédure (droit), Transport de marchandises</u> Personnes citées

- Compagnie du chemin de fer de Saint-Quentin à Guise
- Compagnie du chemin de fer du Nord

Notice créée par <u>Pauline Pélissier</u> Notice créée le 14/11/2023 Dernière modification le 31/01/2024